Championnat Régional Para-Badminton

Règlement

Adoption : CA des 28/09/2021
Entrée en vigueur : Immédiate
Validité : Permanente
Commission : Compétitions

Nombre de pages : 5

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 – CATÉGORIES – CONDITIONS

Le Championnat Régional Para-Badminton de la Ligue Occitanie est une compétition à l'issue de laquelle sont attribués ~~(en fonction des tableaux joués) les titres régionaux individuellement à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles)~~ les titres de champions régionaux et championnes régionales pour chaque discipline jouée.

Article 2 – ÉTENDUE DU RÉGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription à cette compétition.
L'inscription au Championnat Régional Para-Badminton entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 3 – CRITÈRES D'ADMISSION

La participation à ce championnat est limitée aux conditions décrites ci-après.

3-1 - Licences

Sont admis à participer les joueurs licenciés pour la saison en cours dans un club de la Ligue Occitanie de Badminton qui ne font pas l'objet de suspension à la date de la compétition et qui appartiennent à une des catégories décrite en 3-4.

3-2 - Catégorie d'âge

Tous les joueurs en situation de handicap et déficient à partir de la catégorie minime peuvent participer au Championnat Régional Para-Badminton.

3-3 – Inscriptions

Les inscriptions sont faites soit directement par le joueur, soit par son club au plus tard 15 jours avant la compétition.

3-4 – Classement

Les joueurs doivent obligatoirement appartenir à une des catégories décrites ci-dessous :

Code	Description	Détails
WH1	Joueur assis en fauteuil roulant	L'Athlète dispose d'un mauvais ou ne dispose pas d'équilibre du tronc
WH2	Joueur assis en fauteuil roulant	L'Athlète dispose d'un équilibre du tronc normal ou proche de la normal
SL3	Joueur debout membre inférieur	L'Athlète marche ou court avec un boitement dû au handicap ou à l'absence de membre inférieur
SL4	Joueur debout membre inférieur	L'Athlète peut marcher avec une légère mou mais se déplace de manière fluide
SU5	Joueur debout membre supérieur	L'Athlète est limité dans la fonction de base du membre supérieur ou par l'absence du membre supérieur
SH6	Joueur de petite taille	L'Athlète doit entre autre mesurer au maximum 145 cm pour les hommes et 137 cm pour les femmes
DA	Déficience Auditive	L'Athlète doit attester d'une perte d'au moins 55 db de la meilleure oreille sur 3 fréquences déterminées.

L'appartenance d'un joueur non classifié à une catégorie devra être validée par la commission médicale de la Ligue. Un complément d'information médical sera demandé au joueur (ces données sont confidentielles et seront rendues au joueur ou détruites).
Les déficients auditifs non classifiés doivent envoyer à la ligue un audiogramme.

Article 4 – RÈGLES

Cette compétition régionale se déroule selon les règles de jeu « Para-Badminton » de la BWF énoncées dans le PBCR (Para-Badminton Competition Regulations). Elles sont complétées par ce règlement particulier.

~~Les zones de jeux selon les catégories sont présentées dans l'Annexe 1.~~

Lorsqu'un match de simple inclura un joueur de catégorie SL3, le match aura lieu sur le terrain habituel de pratique du joueur de catégorie SL3 ~~(voir Annexe).~~

Le port d'appareillage auditif est interdit pour la catégorie DA à partir de la chambre d'appel (s'il y en a une) et jusqu'à la fin du match.

Une tenue respectant le règlement « Tenues vestimentaires et publicité » sera exigée.

La compétition se déroule en application du Code de Bonne Conduite des Joueurs et du Code de Bonne Conduite des entraîneurs, des Officiels d'équipes et des Officiels techniques.

Article 5 – TABLEAUX

Les tableaux sont validés par le Juge-Arbitre en coordination avec le responsable de la commission Para-Badminton de la Ligue.
Pour l'attribution d'un titre le nombre d'inscrits par tableau ne doit pas être inférieur à 3.

5-1 – Configuration des tableaux

~~Les tableaux proposés seront Simple Homme, Simple Dame et Double.~~

5-1.1 Les premières phases des tableaux se déroulent en poule de 3 ou 4, avec 1 ou 2 sortants par poule. Dans le cas d'un nombre d'inscrits pairs les poules de 4 sont privilégiées. Le nombre de sortants peut varier dans l'intérêt de la compétition en respectant le RGC.
Les sorties de poule se jouent en élimination directe.
5-1.2. Dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant de joueurs, les tableaux pourront être regroupés des façons suivantes :

- WH1 et WH2
- SL4 - SU5 ou SL4 - SL3 ou SL3 – SL4 – SU5
- SH6 – SU5 ou SH6-SL3 ou SH6-SL4 ou SH6-SU5-SL3- ou SH6-SU5-SL4 ou SH6-SU5-SL3-SL4.
- DA et SU5.

5-1.3. En fonction du nombre de participants les tableaux pourront être joués en promobad.

5-2 – Têtes de série

Les têtes de série sont désignées en fonction du C.P.P.H.
Les autres joueuses, joueurs ou équipes sont placés par tirage au sort dans l'ordre des poules en tenant compte de leur provenance.

Article 6 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Le championnat se déroule sur 1 ou 2 jours. Les participants doivent se rendre libres pendant toute la durée de la compétition.
Les joueurs et joueuses doivent être présents dans le gymnase 60 minutes avant l'appel de leur match.
En cas d'absence, ils sont déclarés forfaits (WO) cinq minutes après le deuxième appel.

Article 7 – JUGE-ARBITRE

Le Juge-Arbitre et le cas échéant le Juge-Arbitre Adjoint sont nommés par la Commission de Ligue des Officiels Technique.

Article 8 – ARBITRAGE

Les matches sont effectués en auto-arbitrage jusqu'aux ¼ de finales.
Les demi-finales et finales, dans la mesure du possible, sont arbitrées par des arbitres officiels.

Article 9 – FORFAITS

Tout compétiteur inscrit au Championnat qui ne se présente pas le jour de la compétition est déclaré forfait (WO), il a 5 jours pour justifier son absence auprès de la Ligue.

Article 10 – SANCTIONS

En cas de forfait volontaire ou non justifié, les sanctions appliquées sont celles du Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Article 11 – VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'au ¼ de finales, la Ligue fournit les volants pour les ½ finales et finales

Article 12 – MODALITÉS ET DROITS D'INSCRIPTION

L'inscription est soumise au versement de droits d'inscription pour chacune des disciplines auxquelles le joueur participe. Ces droits sont à verser par le joueur ou le club, au moyen d'un chèque signé libellé à l'ordre de la Ligue Occitanie de badminton ou par virement.
Le montant des droits d'inscription est fixé par la ligue et revient à celle-ci. Le montant est de 8€ par tableau.
Pour être recevables, les inscriptions, accompagnées du règlement doivent parvenir à la ligue au plus tard à la date limite d'inscription.

Article 13 – CONVOCATIONS

La Ligue adresse les convocations aux clubs et les diffuse simultanément sur son site au plus tard 10 jours avant la compétition.

Article 14 – RÉCOMPENSES

Les vainqueurs et les finalistes sont récompensés.

Article 15 – LITIGES

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement peut faire l'objet d'une saisine de la commission chargée des litiges, dans le respect de la règlementation en vigueur.

Le présent règlement devra être affiché dans la salle.

Cahier des Charges spécifique (en complément du cahier des charges des championnats régionaux)

Le club organisateur met à disposition :

- ✓ un gymnase accessible aux personnes en situation de handicap, avec un revêtement de sol dur (de type parquet sportif ou résine…..) ;
- ✓ des places de parking réservées aux personnes en situation de handicap, à proximité immédiate de l'entrée du gymnase ;
- ✓ des places réservées aux personnes en situation de handicap, dans le gymnase pour les personnes en fauteuil (compter environ 2,00 m^2 par joueur en fauteuil (1 fauteuil de ville et 1 fauteuil de sport) ;
- ✓ des sanitaires réservés aux personnes en situation de handicap, avec grandes poubelles (équipées de sacs poubelles).